



# TENDER AMENDMENT

**RETURN BIDS TO:**

Parks Canada Agency  
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300  
Calgary, AB T2P 3M3  
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

**Issuing Office:**

Parks Canada Agency  
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300  
Calgary, AB T2P 3M3

# MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,  
Calgary, AB T2P 3M3  
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Bureau de distribution :**

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300  
Calgary (AB) T2P 3M3

<b>Title:</b> Travaux d'amélioration de la sécurité routière, route 93S, parc national Kootenay (Km 55.8-76.6)		
<b>Solicitation No.: / N° de l'invitation :</b> 5P420-16-5071/A	<b>Amendment No.: / N° de modification de l'invitation :</b> 005	<b>Date:</b> June 9, 2016  <b>Date :</b> 9 juin 2016
<b>GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG :</b> PW-16-00733061		
<b>Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :</b>		
<b>At:</b> 02:00 PM	<b>On:</b> June 14, 2016	<b>Time Zone:</b> Mountain Daylight Time (MDT)
<b>À :</b> 14h00	<b>Le :</b> 14 juin 2016	<b>Fuseau horaire :</b> Heure avancée des Rocheuses (HAR)
<b>Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à :</b> Nicole Levesque-Welch		
<b>Telephone No.: / N° de téléphone :</b> (403) 292-4691	<b>Fax No.: / N° de télécopieur :</b> (403) 292-4475	<b>Email Address: / Courriel :</b> <a href="mailto:nicole.levesque-welch@pc.gc.ca">nicole.levesque-welch@pc.gc.ca</a>
<b>TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)</b>		
<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Address - Adresse</b>		
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Title - Titre</b>		
<b>Signature</b>		<b>Date</b>



## MODIFICATION 005

La présente modification vise à modifier les documents soumis suivants et à répondre aux questions soumises en réponse à la demande de soumissions 5P420-16-5071/A:

### A. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Les documents d'appel d'offres suivants ont été révisés et ont été joints aux fins de modification. Les pages suivantes ont été remplacées : 4, 7, 44, 54, 86, 120, 122, 155 and 158

### A. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q2. Il n'y a pas d'article pour la peinture des lignes ou les bandes rugueuses. Veuillez confirmer que ces articles sont par d'autres pour les kilomètres 55.8-76.6.

A2. Oui, il n'y a pas d'article pour ces articles à cause d'un rechargement reporté. Les bandes rugueuses sont illustrées dans les dessins comme absentes du contrat (NIC) à titre de référence. La peinture fait partie du coût principal (PCS).

Q3. Veuillez confirmer l'endroit où l'usine d'asphalte peut être établie pour les kilomètres 55.8-76.6.

A3. L'usine d'asphalte pour les kilomètres 55.8-76.6 doit être établie à la carrière Settler.

Q4. Veuillez confirmer l'emplacement du site de dépôt et du bureau de chantier pour les kilomètres 55.8-76.6.

A4. Le site de dépôt et le bureau de chantier pour les kilomètres 55.8-76.6 doivent se trouver à la carrière 4 Mile (Carrière Hector).

Q5. En ce qui concerne l'article 12.a – Fourniture de barrières, pouvez-vous confirmer dans quel carrière où la livraison et l'entrepôt des barrières doivent être faite?

A5. Carrière Mannix.

Q6. En ce qui concerne l'article 12.b – Déplacement des barrières, pouvez-vous confirmer dans quel carrière où les barrières seront déplacer et entreposer dans?

A6. Carrière Mannix.

Q7. Pourriez-vous fournir les volumes par station dans un format Excel pour ce projet?

A7. Non.

### B. RÉVISIONS FAITES AUX SPÉCIFICATIONS

Section 31 71 13.01 Barrière de béton manufacturé Partie 1, Généralités 1.1.1 et Partie 2, 2.1 Matériaux dit que, en plus, toutes les extrémités doivent avoir des bords chanfreinés de 25 mm. Cet énoncé sera retiré pour le contrat visant les améliorations à la sécurité des kilomètres 56-77 de la route 93S.

***Tous les autres termes et conditions resteront inchangés***